

Le Bouscat, le 6 novembre 2020

Ch. LASSALLE  
Principal du collège Jean Moulin  
A  
Ensemble des parents du collège

Le principal  
Christian Lassalle  
Téléphone  
05 56 08 90 28  
Mél  
Ce.0333108z@ac-  
bordeaux.fr

Rue Ali Chekkal  
33110 Le Bouscat

Madame, monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous l'ensemble de la logistique qui sera mise en place à compter du 9 novembre 2020 pour accueillir l'ensemble des élèves de l'établissement.

### CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, conduit à la mise en œuvre d'un nouveau protocole sanitaire dans les écoles, collèges et lycées à compter du lundi 9 novembre 2020.

Un guide qui précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période des congés scolaires d'Automne, nous a été transmis en date du 2 novembre 2020 ; ce sont sur ces bases que nous avons, Mme GUYOU et moi-même, décliné la situation du collège Jean Moulin Le Bouscat.

### PRINCIPES GENERAUX

#### Situation du collège Jean Moulin Le Bouscat

##### 1 - Du point de vue ressources humaines

- 1 agent ATTEE du Conseil Départemental 33 est considéré personne à risque et ne reprend pas son service.

Les personnels en ASA ne sont, pour l'instant, pas remplacés par le CD 33.

A partir de ces données, le collège essaiera tant qu'il le peut, d'organiser la restauration scolaire, dans le cadre des mesures sanitaires imposées.

L'organisation générale qui est proposée, par la suite, prend en compte ces éléments.

- 1 enseignante est aussi dans ce cas (personnes à risques), et poursuit sa mission à distance ; elle n'est pas pas intégrée dans les EDT proposés : il s'agit de Mme COSTAS, enseignante en technologie.

## **2 - Du point de vue des locaux**

La consigne de base retenue est la suivante : **une salle est dédiée à une classe.**

Toutes les salles utilisées sont nettoyées une fois par jour, selon les directives en vigueur, avant l'arrivée des personnels et des élèves.

Gel hydroalcoolique, ainsi que bouteille de produit virucide, lavette lavable et mouchoirs sont à disposition dans chaque salle ; les enseignants gèrent l'utilisation de ces produits.

Les salles qui seront utilisées sont les salles du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> étage du bâtiment central, ainsi que les salles spécialisées de Physique, SVT et technologie pour les cours d'EIST en 6<sup>ème</sup> .

L'établissement est saturé ; toutes les salles sont occupées simultanément, y compris la salle d'étude (si nécessité, les études se feront dans la salle dédiée à la classe).

Une salle est prévue pour accueillir les cas éventuels de COVID -19, il s'agit du foyer.

Un sens de circulation général est organisé pour les élèves ; ils monteront dans les étages en suivant la distanciation physique par la porte jaune côté foyer et descendront par le côté porte jaune proche du CDI.

Les rentrées sont décalées, non pas dans le temps, mais géographiquement.

Ainsi, lors de leur arrivée dans l'établissement au début de la journée ou lors de leur départ à la fin des cours, les élèves de :

- 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> entreront et sortiront par la rue Caboy, comme d'habitude
- 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> entreront et sortiront par la rue De Lattre de Tassigny

## **3 - Du point de vue matériel**

**Le port du masque est obligatoire pour tous, élèves et personnels.**

L'élève devra garder son masque durant tout le temps de présence au collège pendant et en dehors des cours.

Par ailleurs, chaque élève devra avoir ses propres affaires de classe et ne pourra, en aucun cas, utiliser le matériel d'un camarade. Les objets en classe ne peuvent plus être partagés.

## **4 - Du point de vue du fonctionnement en restauration scolaire**

**Le collège Jean Moulin Le Bouscat assure la restauration scolaire, sous réserve du fonctionnement habituel de la cuisine centrale collège Edouard Vaillant de Bordeaux, et du remplacement du chef de cuisine de la cuisine satellite Jean Moulin Le Bouscat.**

Outre les conditions de nettoyage strictes préconisées par le Conseil Départemental 33, la jauge en restauration scolaire est, à nouveau abaissée, **elle passe à 58 convives** (en temps normal 112, déjà abaissée à 81 lors de la rentrée de septembre).

Les élèves demi-pensionnaires déjeunent par niveau de classe, puis par classe (6<sup>ème</sup>, puis 5<sup>ème</sup>, puis 4<sup>ème</sup>, puis 3<sup>ème</sup>), une « zone prioritaire » est organisée certains jours en fonction de l'EDT des élèves.

Un sens de circulation est prévu au sein du restaurant scolaire, entrée différente de sortie.

Un contrôle est effectué à l'entrée par carte « TurboSelf », avant lavage des mains

## **5 – Du point de vue du fonctionnement pédagogique**

Les Emplois du Temps des classes et des enseignants sont modifiés ; ils intègrent :

- **Une salle dédiée pour chacune des divisions**
- Les contraintes de personnels (voir plus haut, cas de Mme COSTAS)
- Tous les cours en brassage d'élèves ou nécessitant l'utilisation de deux salles pour un même créneau horaire sont supprimés : **tous les cours ont lieu en classe entière**
- **L'horaire EDUSCOL** par discipline est respecté.
- La semaine du 9 au 15 novembre, début de mise en œuvre du protocole est **une semaine A**
- **Les cours d'Allemand, de CHAM, d'EIST et de Latin**, regroupant des élèves de deux classes différentes sont organisés en séparant géographiquement les élèves dans la salle.
- **En 6<sup>ème</sup> , les cours d'EIST** se déroulent dans les salles spécialisées .
- **Mme COSTAS** assure ses cours de technologie à distance
- **Les cours d'EPS**, sont organisés en respectant les contraintes propres à la discipline.
- **Un même élève se voit attribuer une place** (une table et une chaise) qu'il conserve chaque fois qu'il se présente dans la salle de classe ; un plan de classe est établi et strictement respecté dans toutes les disciplines.
- **Lorsqu'une même salle est utilisée par deux groupes différents** matin et après-midi, elle est nettoyée selon les mesures imposées entre ces deux créneaux (exemple : salle 13, LV2 Allemand, les lundis, mardis et mercredis).
- **Les animations « Devoirs faits »**, qui sont des espaces où les élèves sont mélangés, sont suspendues durant la période
- **Les animations CDI**, qui sont des espaces où les élèves sont mélangés, sont suspendues durant la période
- **Le CDI** est utilisable par les enseignants, en présence de M. ARMAGNAC, sur réservation ; un seul créneau horaire disponible, le matin (contraintes de nettoyage)
- **Le prêt de livre** et de documents est cependant possible, pour les membres de la communauté éducative. Pour ce faire, les usagers consulteront les ressources de l'établissement via le portail documentaire E-doc (lien hypertexte dans l'onglet CDI du site du collège), puis communiqueront les

références des documents souhaités, via Pronote, auprès de M. ARMAGNAC ; ce dernier donnera à l'emprunteur le document souhaité en main propre.

- **Chorale** : elle se déroule le mardi et le lundi par groupe de 20 élèves maximum, élèves géographiquement séparés dans la salle
- **UNSS durant la pause méridienne** : elle se déroule par groupe de 14 élèves maximum, élèves géographiquement séparés dans le gymnase
- **UNSS le mercredi après-midi** : natation et badminton organisations inchangées  
athlétisme / activité suspendue jusqu'à nouvel ordre (ces élèves peuvent participer aux autres activités proposées par le collège)
- **Les activités CHAM à l'EMB du Bouscat ne pourront reprendre qu'à compter du 16 novembre sous réserve d'accord de la commune et aval de la DSDEN 33**

## 6 – Points divers

- Lors de chaque sonnerie, en fin d'heure de cours, les **AED surveillent les étages** durant le déplacement des enseignants d'une salle à l'autre.
- Compte tenu de la configuration des locaux et des contraintes liées d'une part au système retenu (une salle dédiée à une classe) et d'autre part à l'organisation de l'EPS dans la cour, **il n'est pas possible de décaler les récréations suivant les niveaux de classe.**
- **Les personnes étrangères au service**, sont filtrées lors de leur entrée dans l'établissement. Elles doivent s'inscrire sur un registre, porter un masque et utiliser le gel hydroalcoolique mis à leur disposition.
- **Les réunions diverses** sont cadrées afin d'éviter un trop grand brassage des diverses personnes concernées.  
Les parents des élèves peuvent être reçus sous certaines conditions (lieu et horaires) et sur rendez-vous.

L'établissement met tout en œuvre pour assurer une réponse la plus pertinente à ce protocole sanitaire contraignant, afin d'assurer la meilleure sécurité sanitaire pour l'ensemble des élèves accueillis et les personnels qui les encadrent.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier, les Emplois du temps des classes  
Nous restons à votre écoute.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal  
Ch. LASSALLE

